

## **Claude BARON**

'Au minet' - 32300 LOUBERSAN Tél : 05.62.66.86.93 Portable : 06.14.66.55.07 Courriel : <u>cbaron@bcexpertise</u>.fr

# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: GANEO 7824

#### Le 10/09/2022



Bien: Maison

Adresse: lieu dit Au moulin Roque

**32300 SAINT-OST** 

<u>Référence Cadastrale</u> : **B - 197-192-193-194-195-196-198-199** 

# **PROPRIETAIRE**

Monsieur GANEO Didier Au village 32300 PONSAN-SOUBIRAN

#### **DEMANDEUR**

Monsieur GANEO Didier Au village 32300 PONSAN-SOUBIRAN

Date de visite : 09/09/2022

Opérateur de repérage : BARON Claude





#### BARON CLAUDE

Au Minet - 32300 LOUBERSAN
Tél : 05.62.66.86.93 Portable : 06.14.66.55.07
Courriel : cbaron@bcexpertise.fr

# NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° GANEO 7824

Document ne pouvant en aucun cas être dissocié du corps des rapports

INFORI	ΜΔΤΙΟΙ	NS GEN	<b>NERALE</b>	S
	VIAIIUI	NO GLI	<b>1</b> LIVALL	J

Type de bien : **Maison** Réf. Cadastrale : **B - 197-192-193-194-195-196-198-199** 

Nombre de pièces ou locaux : **30** Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Non** 

Adresse : Au moulin Roque 32300 SAINT-OST Date du permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997

Propriétaire : Monsieur GANEO Didier Date de construction : 1980/1900

#### **CONSTAT AMIANTE**

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Absence d'indice d'infestation de termite

## **EXPOSITION AU PLOMB**

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

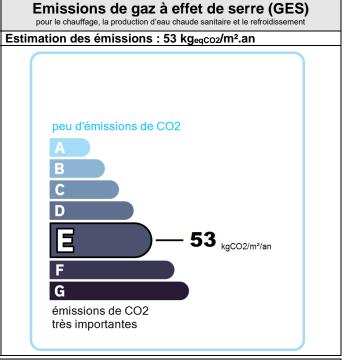
# DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques

(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle : 226 kWhep/m².an

ent extrêmement peu performant



# **DIAGNOSTIC ELECTRICITE**

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

# **Etat des Risques et Pollutions**

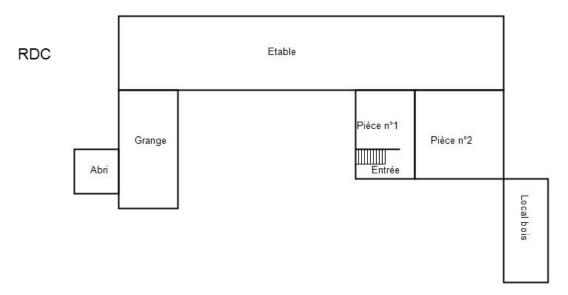
Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention à risques

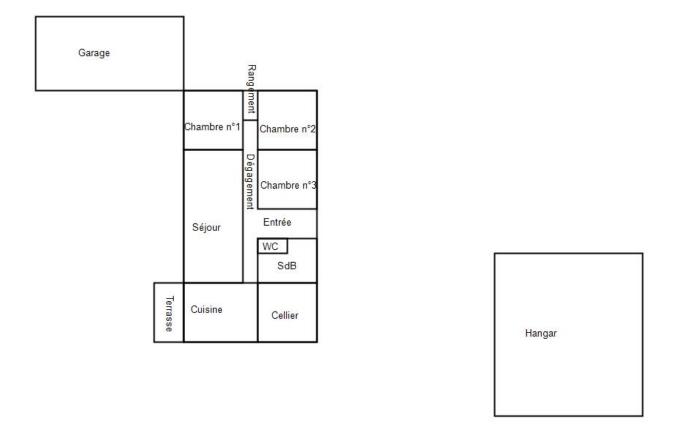
Plan d'exposition au bruit des aérodromes*								
Le bien est situé dans une zone de bruit Zone								
Non	1							

Information consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb



# **CROQUIS**

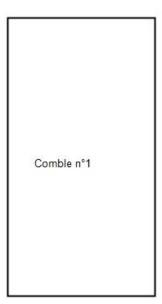




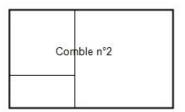


Grenier			
	Pièce n°3	Dégt 2	Pièce n°4
	Dégt 1		Pièce n°5

1er



2ème





#### **BARON CLAUDE**

Au Minet - 32300 LOUBERSAN Tél: 05.62.66.86.93 Portable: 06.14.66.55.07 Courriel: cbaron@bcexpertise.fr

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011);

Arrêtés du 12 décembre 2012

# INFORMATIONS GENERALES

# **DESIGNATION DU BATIMENT**

Nature du bâtiment : Maison

Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Nombre de Locaux : 30 Propriété de: Monsieur GANEO Didier

Au village

32300 PONSAN-SOUBIRAN

Référence Cadastrale : B - 197

Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997

Adresse: lieu dit Au moulin Roque

**32300 SAINT-OST** 

#### **DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE A.2**

Nom: **Monsieur GANEO Didier** 

Adresse: Au village

32300 PONSAN-SOUBIRAN

Qualité : **Propriétaire**  **Documents** Néant fournis:

Moyens mis à

disposition:

Néant

# A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: GANEO 7824 A

Le repérage a été réalisé le : 09/09/2022

Par: BARON Claude

N° certificat de qualification : C2151

Date d'obtention : 23/07/2017

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

QualiXpert

17 rue BORREL

**81100 CASTRES** 

Date de commande : 26/08/2022

Date d'émission du rapport :

Accompagnateur:

Laboratoire d'Analyses :

Agence ITGA Rennes Saint

Grégoire

10/09/2022

M. GANEO, le propriétaire

Parc d'affaires Edonia -

Adélie - CS 66862 35768

**CABINET CONDORCET** 

Bâtiment R Rue de la terre

Adresse laboratoire:

SAINT-GRÉGOIRE CEDEX 1-5967

Numéro d'accréditation : Organisme d'assurance

professionnelle:

1 rue Daumier 13008 Adresse assurance:

**MARSEILLE - 8EME** 

N° de contrat d'assurance

80810494

Date de validité : 30/09/2022

## **CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

Signature et Cachet de l'entreprise BC EXPERTISE

Claude BARON DIAGNOSTIC IMMOBILIER 32300 FOR BERSAN TélJFax: 05-62-60-86-83 - Port. 06 14 86 55 07

ET : 490 658 309 00011 - APE 743 B

Date d'établissement du rapport : Fait à **LOUBERSAN** le **10/09/2022** 

Cabinet: BARON CLAUDE

Nom du responsable : BARON Claude Nom du diagnostiqueur : BARON Claude

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.



1/19



# C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21)	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	11
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	11
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	11
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'A 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	ANNEXE 11
COMMENTAIRES	12
ELEMENTS D'INFORMATION	12
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	13
ANNEXE 2 – CROQUIS	14
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	16
A TTEOT A TION (O)	40



# D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Photo
30	Hangar	RDC	Toiture	Plafond	Fibro Ciment	В	Jugement personnel	Matériaux dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

#### → Recommandation(s) au propriétaire

EP -	EP - Evaluation périodique									
N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit					
30	Hangar	RDC	Toiture	Plafond	Fibro Ciment					

## Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun



# **E PROGRAMME DE REPERAGE**

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

#### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER						
Flocages						
Calorifugeages						
Faux plafonds						

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

#### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER							
1. Parois verticales intérieures								
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.							
2. Planchers	s et plafonds							
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol							
3. Conduits, canalisations	et équipements intérieurs							
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.							
4. Eléments	s extérieurs							
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.							



# F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 09/09/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

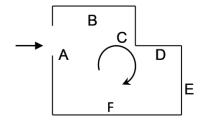
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



# **G RAPPORTS PRECEDENTS**

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

#### RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE



LIST	E DES PIECES VISITEES	S/NON VISITE	EES ET JU	JSTIFICATION
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Vide-sanitaire	1er SS	OUI	
2	Entrée/Dégagement	RDC	OUI	
3	WC	RDC	OUI	
4	Salle de Bains	RDC	OUI	
5	Cuisine	RDC	OUI	
6	Cellier	RDC	OUI	
7	Séjour	RDC	OUI	
8	Chambre n°1	RDC	OUI	
9	Rangement	RDC	OUI	
10	Chambre n°2	RDC	OUI	
11	Chambre n°3	RDC	OUI	



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
12	Terrasse	RDC	OUI	
13	Garage	RDC	OUI	
14	Comble n°1	1er	OUI	
15	Entrée Pièce n°1	RDC	OUI	
16	Pièce n°2	RDC	OUI	
17	7	RDC	OUI	
18	Escalier	RDC/1er	OUI	
19	Dégagements n°1	1er	OUI	
20	Pièce n°3	1er	OUI	
21	Dégagements n°2	1er	OUI	
22	Pièce n°4	1er	OUI	



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
23	Pièce n°5	1er	OUI	
24	Comble n°2	2ème	OUI	
25	Etable	RDC	OUI	
26	Grange	RDC	OUI	
27	Grenier	1er	OUI	
28	Local bois	RDC	OUI	
29	Abri	RDC	OUI	
30	Hangar	RDC	OUI	



# DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
		4 00	Murs	Toutes zones	Blocs béton
1	Vide-sanitaire	1er SS	Plancher haut Plancher	Plafond Sol	Terre-cuite Terre
_	Entrée/Dégagem		Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
2	ent	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint
3	wc	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Murs Plafond	Toutes zones Plafond	Bois - Carrelage Plâtre - Papier peint
4	Salle de Bains	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Murs	Toutes zones	Bois - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
5	Cuisine	RDC	Murs Cloisons	Toutes zones Toutes zones	Plâtre - Peinture Plâtre - Peinture
			Cioisons Contre-cloison	Toutes zones Toutes zones	Platre - Peinture  Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
6	Cellier	RDC	Cloisons	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Contre-cloison	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Plafond Cloisons	Plafond	Plâtre - Peinture
7	Séjour	RDC	Contre-cloison	Toutes zones Toutes zones	Plâtre - Peinture Plâtre - Peinture
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
	Chambre n°1		Plancher	Sol	Bois - Parquet flottant
8		RDC	Cloisons	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Contre-cloison Murs	Toutes zones Toutes zones	Plâtre - Peinture Plâtre - Peinture
			Cloisons	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
9	Rangement	RDC	Contre-cloison	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
9			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
			Plafond Plancher	Plafond Sol	Plâtre - Peinture Bois - Parquet flottant
10	Chambre n°2	RDC	Cloisons	Toutes zones	Plâtre - Peinture
	Onambie ii 2		Contre-cloison	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Platond	Plafond	Plâtre - Peinture
11	Chambre n°3	RDC	Plancher Cloisons	Sol Toutes zones	Bois - Parquet flottant Plâtre - Peinture
	Gridinible ii o	KDC	Contre-cloison	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Murs	Toutes zones	Plâtre - Peinture
			Charpente	Plafond	Bois - Peinture
12	Terrasse	RDC	Plancher	Sol A	Pierres Crépi - Peinture
			Mur Poteau	Toutes zones	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant	Α	Bois - Peinture
13	Garage	RDC	Charpente	Plafond	Bois
13	Jaraye	NDO	Plancher	Sol	Béton
<u> </u>			Murs	Toutes zones	Enduit Pois
14	Comble n°1	1er	Charpente Isolation	Plafond Sol	Bois laine minérale
'-	Combie II I	101	Murs	Toutes zones	Terre-cuite
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant	С	Bois - Peinture
			intérieurs		
			Porte n°2 - Embrasure Porte n°3 - Dormant et ouvrant	С	Bois - Peinture
15	Entrée	RDC	intérieurs	D	Bois - Peinture
'0			Porte n°3 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
<u> </u>			Plancher Mur	Sol A, B, C, D	Terre-cuite - Carrelage Plâtre - Peinture
16	Pièce n°1	RDC	Mur Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
'0	500 11 1		Plancher	Sol	Béton
			i idi/CHGI	501	Deton



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Cheminée	В	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
4-7	D:3 00	DD0	Fenêtre - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
17	Pièce n°2	RDC	Plancher haut Plancher	Plafond Sol	Bois - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant		Terre-cuite - Carrelage
			intérieurs	A	Bois - Peinture
			Mur	B, C, D Escalier	Plâtre - Peinture Bois - Vernis
			Balustres Main-courante	Escalier	Bois - Vernis
			Ensemble des balustres	Escalier	Bois - Vernis
18	Escalier	RDC/1er	Ensemble des contre-marches	Escalier	Bois - Vernis
			Ensemble des marches	Escalier	Bois - Vernis
			Limon	Escalier	Bois - Vernis
			Crémaillère	Escalier	Bois - Vernis
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Peinture
	<b>5</b> ′		Garde-corps	A	Bois - Vernis
19	Dégagements n°1	1er	Mur Porte n°1 - Embrasure	B, C, D B	Plâtre - Peinture Bois - Peinture
	n i		Porte n°1 - Embrasure Plafond	Plafond	Bois - Peinture  Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Mur	A, B, C, D	Torchis - Papier peint
20	Pièce n°3	1er	Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Peinture
			Cloisons	С	Bois - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Torchis - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	Α	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
	Dégagamento		Plancher	Sol	Bois
21	Dégagements n°2	1er	Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	В	Bois - Non peint
			Porte n°2 - Embrasure	В	Bois - Non peint
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	С	Bois - Non peint
			Porte n°4 - Dormant et ouvrant intérieurs	С	Bois - Non peint
			Mur	A, B, D	Bois - Papier peint
			Mur	B, C	Torchis - Papier peint
22	Pièce n°4	1er	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	А	Bois - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Peinture
		1	Mur	A, B	Bois - Peinture
			Mur	С	Plâtre - Peinture
23	Pièce n°5	1er	Mur Porte - Dormant et ouvrant	D	Terre - Peinture
23	Piece ii 5	iei	intérieurs	Α	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Charpente	Plafond	Bois
24	Comble n°2	2ème	Plancher Murs	Sol Toutes zones	Bois Terre
			Murs - Colombage	Toutes zones	Bois
			Plancher	Sol	Terre
			Porte	A	Bois/métal
			Plancher haut	Plafond	Bois
25	Etable	RDC	Plancher	Sol	Béton
			Murs	Toutes zones	Enduit
			Murs	Toutes zones	Terre
			Murs	Toutes zones	Blocs béton
			Charpente	Plafond	Bois
26	Grange	RDC	Plancher Murs - Colombage	Sol Toutes zones	Terre Bois
20	Grange	NDC	Murs - Colombage  Murs	Toutes zones	Terre
			Murs	Toutes zones	Galets
		1	IVIUIO	100100 201103	Jaioto



RDC

Toiture

30

Hangar

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Poteau	Toutes zones	Bois
			Porte	Α	Bois
			Charpente	Plafond	Bois
27	Grenier	1er	Plancher	Sol	Bois
			Murs	Toutes zones	Terre
			Murs - Colombage	Toutes zones	Bois
			Charpente	Plafond	Bois
			Plancher	Sol	Terre
28	Local bois	RDC	Murs	Toutes zones	Pierres, mortier
			Cloisons	Toutes zones	Bois
			Murs	Toutes zones	Terre
			Charpente	Plafond	Bois
			Plancher	Sol	Terre
29	Abri	RDC	Murs	Toutes zones	Terre
			Murs	Toutes zones	Galets
			Poteau	Toutes zones	Bois
			Charpente	Plafond	Métal
30	Hanner	RDC	Plancher	Sol	Béton
30	Hangar	KDC	Murs	Toutes zones	Blocs béton
			Poteau	Toutes zones	Métal

LA	A LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR									
N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation

# LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE Néant

Plafond

Fibro Ciment

# LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS. Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
2	Entrée/Dégageme nt	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage				
3	WC	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage				
4	Salle de Bains	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage				
5	Cuisine	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage				
6	Cellier	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage				
7	Séjour	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage				
9	Rangement	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage				

Jugement

personnel

ΕP

MD



LEGENDE								
Présence	<b>A</b> : A	miante	N : Non Amianté a? :			: Probabilité de présence d'Amiante		
Etat de dégradation des Matériaux		F, C, FP	BE : Bon état	<b>DL</b> : D	égrada	tions locales	ME : Mauvais état	
		es matériaux	MND : Matériau(x) non dég	radé(s)		MD : Matéria	u(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type	1	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation						
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement						
(résultat de la grille d'évaluation)	3	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement						
Recommandations des autres	EP	Evaluation pér	riodique					
matériaux et produits.	AC1 Action corrective de premier niveau							
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2 Action corrective de second niveau							

#### **COMMENTAIRES**

Néant

#### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

#### Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

# **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet <a href="https://www.sinoe.org">www.sinoe.org</a>



# **ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION**

ELEMENT : Toiture								
Nom du client	Numéro	Numéro de dossier						
GANEO	GANE	EO 7824	RDC - Hangar					
Matériau	Date de p	orélèvement	Nom de l'opérateur					
Fibro Ciment			BARON Claude					
Localisation			Résultat					
Toiture - Plafon	Toiture - Plafond Présence d'amiante							
Résultat de la grille d'évaluation								
Evaluation périodique								

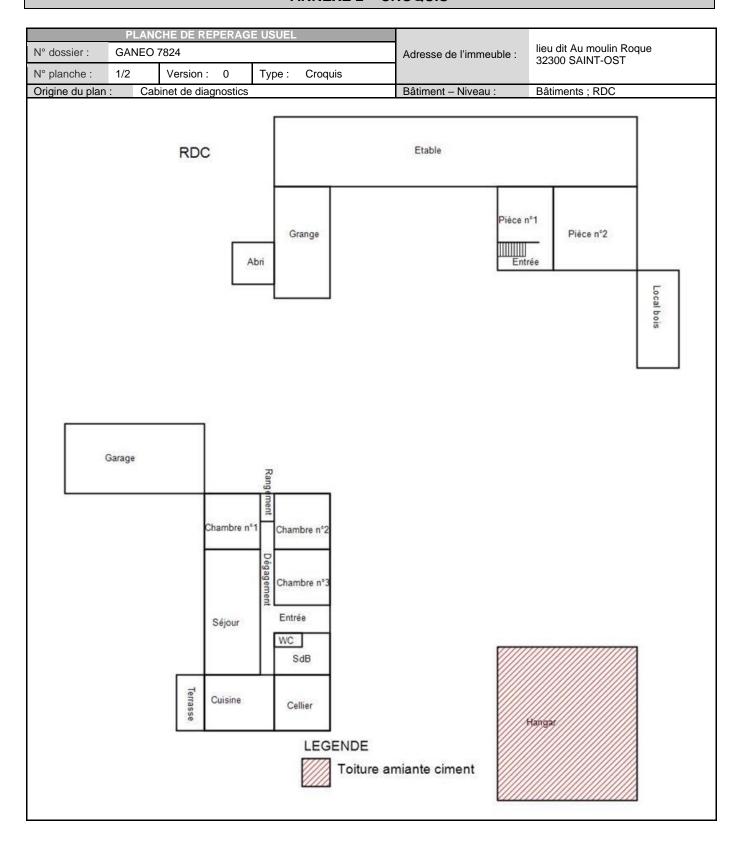
# <u>aluation périodique</u>

**Emplacement** 





# **ANNEXE 2 - CROQUIS**





		HE DE RE	PERAGI	E USUEL						Paradit Arrasalla Dania
	GANEO 7		1	I.			Adresse	e de l'immeu	ıble :	lieu dit Au moulin Roque 32300 SAINT-OST
	2/2	Version :		Type:	Croquis		D.0.1			
Origine du plan :	Cab	inet de diag	nostics				Bätimer	nt – Niveau :		Bâtiments ; 1er, 2ème
						Grenie		Pièce n°3	Pièce	e n°4 ce n°5
						1er				
		Com	ble n°1							
							<i>5</i>	2ème Comb	ble n°2	



#### ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

#### EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B, A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles						
EP	Evaluation périodique					
AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau					
AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau					

#### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

#### Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

#### « Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

#### Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

#### « Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

#### Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



# **EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1**

# En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

	Eléments d'information généraux
N° de dossier	GANEO 7824 A
Date de l'évaluation	09/09/2022
	Maison
Bâtiment	lieu dit Au moulin Roque
	32300 SAINT-OST
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Hangar
Elément	Toiture
Matériau / Produit	Fibro Ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Hangar
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de co	onse	rvation du matériau ou produit	<u> </u>	Risque de degradation		_
Protection physique		Etat de dégradation	Etendue de l dégradation	 Risque de dégradation lié l'environnement du matéri		Type de recommandation
Protection physique étanche		]				EP
		Matériau non dégradé □		Risque de dégradation faible ou à terme		EP
		Matériau non dégradé □		Risque de dégradation rapide		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	☑	-		Risque faible d'extension de la dégradation	Ø	EP
		-	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation		AC1
		Matériau dégradé ☑		Risque d'extension rapide de la dégradation		AC2
			Généralisée			AC2



# ATTESTATION(S)





#### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société

Société CLAUDE BARON Au minet 32300 LOUBERSAN Siret n°490 658 309 00011

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/80810494.

#### ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisation de travaux

Diagnostic amiante avant vente Diagnostic de performance énergétique

Etat des installations de gaz (Dossier de diagnostic technique)

Diagnostic surface habitable Loi Boutin

Diagnostic sécurité piscine Diagnostic Technique SRU Diagnostic termites Dossier technique amiante

Etat de l'installation intérieure de l'électricité des parties privatives et communes (DTT)

Etat parasitaire

Exposition au plomb (CREP)

Loi Carrez

Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro

Recherche de plomb avant travaux/Démolition Risques naturels et technologiques

Certificat de décence (loi SRU 2000-1208 SRU du 13/12/2000)

Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives Diagnostic plomb Avant vente/Location Attestation de prise en compte de la réglementation thermique

#### La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2021 au 30/09/2022

Fait à Marseille, le 15 septembre 2021

POUR LE CABINET CONDORCET



## **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



Certificat N° C2151

#### Monsieur Claude BARON

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 20/11/2018	d'accréditation des organismes de certification.
	au 19/11/2025	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 27/09/2017	d'accréditation des organismes de certification.
	au 26/09/2024	
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
types de batiments	Du 14/09/2017	d'accréditation des organismes de certification.
	au 13/09/2024	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
battment mention France Metropolitaine	Du 23/07/2017	d'accréditation des organismes de certification.
	au 22/07/2024	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 26/10/2017	d'accréditation des organismes de certification.
	au 25/10/2024	
Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 23/07/2017	d'accréditation des organismes de certification.
	au 22/07/2024	

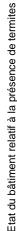
Date d'établissement le mercredi 12 janvier 2022

Marjorie ALBERT

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120 LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018





#### **BARON CLAUDE**

Au Minet - 32300 LOUBERSAN Tél: 05.62.66.86.93 Portable: 06.14.66.55.07 Courriel: cbaron@bcexpertise.fr

# ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

# **DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS**

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison Adresse: lieu dit Au moulin Roque 32300 SAINT-OST

Nombre de Pièces :

Référence Cadastrale : B - 197

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : Maison de plain pied comprenant : cuisine, cellier, 3 chambres, séjour, garage ; Ancienne maison comprenant 2 pièces en rez-de-chaussée, 3 pièces à l'atge, ancienne grange, etable, hangar, local bois, abri.

Encombrement constaté : Logement meublé.

OUI Mitovenneté: NON Bâti:

Document(s) joint(s): Ordre de mission

# **DESIGNATION DU CLIENT**

Désignation du client

Nom / Prénom : Monsieur GANEO Didier

Qualité: Propriétaire Adresse: Au village

32300 PONSAN-SOUBIRAN

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : M. GANEO, le propriétaire

#### DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : BARON Claude Raison sociale et nom de l'entreprise :

**BARON CLAUDE** 

Adresse: Au Minet 32300 LOUBERSAN

N° siret : 49065830900011 N° certificat de qualification : C2151 Date d'obtention : 23/07/2017

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : QualiXpert

17 rue BORREL

81100 CASTRES

Organisme d'assurance

professionnelle:

**CABINET CONDORCET** 

N° de contrat d'assurance : 80810494

Date de validité du contrat

d'assurance :

30/09/2022





# IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	1er SS	
Vide-sanitaire	Murs - Blocs béton	Absence d'indice.
- Mily is-	Plancher haut - Terre-cuite	Absence d'indice.
	Plancher - Terre	Absence d'indice.
	RDC	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Entrée/Dégagement	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
wc	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Murs - Bois Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
Salle de Bains	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Murs - Bois Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.
Cuisine	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Cloisons - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Contre-cloison - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Cellier	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *			
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.			
	Cloisons - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Contre-cloison - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.			
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Séjour	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.			
	Cloisons - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Contre-cloison - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.			
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Chambre n°1	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.			
	Cloisons - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Contre-cloison - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Cloisons - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.			
	Contre-cloison - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.			
Rangement	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.			
	Murs - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.			
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.			
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Chambre n°2	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.			
	Cloisons - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Contre-cloison - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.			



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *			
	Fenêtre Dormant et ouvrant - PVC	Absence d'indice.			
Chambre n°3	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.			
	Cloisons - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Contre-cloison - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Charpente - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Terrasse	Plancher - Pierres	Absence d'indice.			
	Mur - Crépi Peinture	Absence d'indice.			
	Poteau - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Garage	Porte ouvrant - Bois Peinture	Absence d'indice.			
THE RESERVE TO SERVE	Charpente - Bois	Absence d'indice.			
	Plancher - Béton	Absence d'indice.			
	Murs - Enduit	Absence d'indice.			
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Entrée	Porte n°3 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher haut - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Terre-cuite Carrelage	Absence d'indice.			
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Pièce n°1	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher haut - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Béton	Absence d'indice.			
D!} 00	Cheminée - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Pièce n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *			
2.03	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher haut - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Terre-cuite Carrelage	Absence d'indice.			
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Terre	Absence d'indice.			
	Porte - Bois/métal	Absence d'indice.			
Etable	Plancher haut - Bois	Absence d'indice.			
	Plancher - Béton	Absence d'indice.			
	Murs - Enduit	Absence d'indice.			
	Murs - Terre	Absence d'indice.			
	Murs - Blocs béton	Absence d'indice.			
	Charpente - Bois	Absence d'indice.			
	Plancher - Terre	Absence d'indice.			
Grange	Murs Colombage - Bois	Absence d'indice.			
	Murs - Terre	Absence d'indice.			
	Murs - Galets	Absence d'indice.			
	Poteau - Bois	Absence d'indice.			
	Charpente - Bois	Absence d'indice.			
Local bois	Plancher - Terre	Absence d'indice.			
7 1 2	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.			
	Cloisons - Bois	Absence d'indice.			
	Murs - Terre	Absence d'indice.			
	Charpente - Bois	Absence d'indice.			
Abri	Plancher - Terre	Absence d'indice.			
	Murs - Terre	Absence d'indice.			
	Murs - Galets	Absence d'indice.			
	Poteau - Bois	Absence d'indice.			
	Charpente - Métal	Absence d'indice.			
Hangar	Plancher - Béton	Absence d'indice.			
	Murs - Blocs béton	Absence d'indice.			
the last of the la	Poteau - Métal	Absence d'indice.			
	Toiture - Fibro Ciment	Absence d'indice.			
	RDC/1er				
<b>.</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
Escalier	Balustres - Bois Vernis	Absence d'indice.			



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *			
	Main-courante - Bois Vernis	Absence d'indice.			
	Ensemble des balustres - Bois Vernis	Absence d'indice.			
	Ensemble des contre-marches - Bois Vernis	Absence d'indice.			
	Ensemble des marches - Bois Vernis	Absence d'indice.			
	Limon - Bois Vernis	Absence d'indice.			
	Crémaillère - Bois Vernis	Absence d'indice.			
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	1er				
Comble n°1	Charpente - Bois	Absence d'indice.			
	Isolation - laine minérale	Absence d'indice.			
	Murs - Terre-cuite	Absence d'indice.			
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Garde-corps - Bois Vernis	Absence d'indice.			
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
Dégagements n°1	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
The state of	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.			
	Mur - Torchis Papier peint	Absence d'indice.			
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Pièce n°3	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Cloisons - Bois Non peint	Absence d'indice.			
	Mur - Torchis Peinture	Absence d'indice.			
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Dégagements n°2	Plafond - Bois Non peint	Absence d'indice.			
	Plancher - Bois	Absence d'indice.			
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Non peint	Absence d'indice.			
	Porte n°2 Embrasure - Bois Non peint	Absence d'indice.			
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Non peint	Absence d'indice.			
	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Non peint	Absence d'indice.			
Pièce n°4	Mur - Bois Papier peint	Absence d'indice.			



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *			
	Mur - Torchis Papier peint	Absence d'indice.			
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Non peint	Absence d'indice.			
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Mur - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.			
	Mur - Terre Peinture	Absence d'indice.			
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
Pièce n°5	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Plancher - Bois	Absence d'indice.			
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Fenêtre n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.			
	Porte - Bois	Absence d'indice.			
Grenier	Charpente - Bois	Absence d'indice.			
	Plancher - Bois	Absence d'indice.			
	Murs - Terre	Absence d'indice.			
	Murs Colombage - Bois	Absence d'indice.			
	2ème				
	Charpente - Bois	Absence d'indice.			
Comble n°2	Plancher - Bois	Absence d'indice.			
	Murs - Terre	Absence d'indice.			
	Murs Colombage - Bois	Absence d'indice.			

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment: Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION



# F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

L'ensemble des faces cachées des bois au contact des maçonneries, l'ensemble des parties bois encastrées dans la maçonnerie; inaccessible sans démontage.

Murs derrière les contre cloisons ne permettent pas d'examiner le mur et l'espace entre le mur et la contre cloison.

Sous face de plancher haut, les plafonds ne permettent pas d'examiner les sous faces des planchers hauts.

# **G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES**

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

# **H** CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction

Indice d'infestation d'agents de dégradations biologiques du bois notamment insectes à larves xylophages sur ouvrages bois anciens, champignons de pourriture sur volets, poteaux terrasse, bâtiments anciens.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

# **RESULTATS**

# Absence d'indice d'infestation de termite

#### NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 09/03/2023.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



# **CACHET DE L'ENTREPRISE**

Signature de l'opérateur

BC EXPERTISE

Claude BARON DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Tél./Fax: 05 82 65 86 83 - Port. 06 14 86 55 07

Référence : GANEO 7824 T

Fait à : LOUBERSAN le : 10/09/2022 Visite effectuée le : 09/09/2022

Durée de la visite :

Nom du responsable : BARON Claude

Opérateur : Nom : BARON

Prénom : Claude

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



#### **DOCUMENTS ANNEXES**

**ORDRE DE MISSION** 

Date de Commande : 26/08/2022 N° de Dossier : GANEO 7824

**RENDEZ VOUS** 

Date du RDV : **09/09/2022** Heure du RDV : **08:00** 

LIEU DE L'INTERVENTION

Nature du bien : Maison de plain pied comprenant : cuisine, arrière-cuisine, 3 chambres, salon, garage ; Ancienne maison comprenant 2 pièces en rez-de-chaussée, 3 pièces à l'atge, ancienne grange etable, hangar.

Adresse : lieu dit Au moulin Roque Référence Cadastrale : NC

Code Postal : 32300 Ville : SAINT-OST Date du permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997

**TYPE DE PRESTATION** 

Prestations: Constat Amiante - Avant vente

**Etat Termite** 

Constat des Risques d'Exposition au Plomb Diagnostic de Performance Energétique

**Diagnostic Electrique** 

**Etat des Risques et Pollutions** 

Tarif Total: 780 € ttc

(le tarif annoncé est hors prélèvements éventuellement effectués)

**PROPRIETAIRE** 

Propriétaire : Monsieur GANEO Didier Téléphone : 06.20.76.72.56

Adresse : Au village Signature du propriétaire :

Code Postal: 32300

Ville: PONSAN-SOUBIRAN

OPERATEUR

Nom: BARON Claude Police d'Assurance: 80810494, expire le: 30/09/2022

Adresse : Au Minet Signature de l'opérateur:

Code Postal : 32300
Ville : LOUBERSAN

DONNEUR D'ORDRE ACCOMPAGNATEUR

Nom : Monsieur GANEO Didier Nom : M. GANEO, le propriétaire

Qualité : Propriétaire

Adresse: Au village 32300 PONSAN-SOUBIRAN

Téléphone : 06.20.76.72.56



#### **CONDITIONS CONTRACTUELLES DE REALISATION DE LA PRESTATION**

# 1. <u>Les contrôles sont réalisés selon les prescriptions édictées par les textes qui suivent et concernent uniquement et exclusivement les lieux et matériaux visés par ces mêmes textes :</u>

- Constat amiante: Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011); Arrêtés du 12 décembre 2012;
- Etat Termite: Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012
- > Exposition au plomb : article L.1334-1 à L.1334-7 et R.1334-1 à R.1334-13 du code de la santé publique
- > DPE : Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006, Arrêté du 3 mai 2007.
- Electricité : Décret 2008-384 du 22 avril 2008, Arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

La société mandatée afin de réaliser le contrôle s'engage à faire exécuter la prestation par un technicien compétent, étant précisé que le champ des compétences du diagnostiqueur dépêché afin de réaliser le contrôle sera limité aux connaissances requises afin de réaliser les seules investigations découlant de la mission confiée.

2. Repérage Amiante: Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de visu (confirmé par des analyses en cas de doute) de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante accessibles sans travaux destructifs et portant sur les composants de la construction énumérés dans les articles R. 1334-20, R. 1334-21 du code de la santé publique (liste A etr B).

Cette recherche ne doit comporter aucun démontage hormis ceux nécessités pour permettre l'accès aux composants de constructions .Il ne sera réalisé aucune investigation de structures à l'exclusion de la réalisation de prélèvements ou de sondages des matériaux.

Lorsque certains locaux ou certaines zones devant faire l'objet d'un contrôle ne sont pas accessibles ou qu'il existe un doute sur le fait que la totalité des pièces de l'immeuble concerné à bien été visité, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées.

3. Etat Termite: Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.). Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.). Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.). Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc. L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

#### 4. État de l'installation intérieure d'électricité

Le donneur d'ordre s'engage à assurer pendant toute la durée du diagnostic l'accès à tous les locaux et dépendances, et autorise l'opérateur de diagnostic à prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes durant la réalisation de l'état.

#### 5. Obligations du propriétaire :

- > Il appartiendra au propriétaire des lieux contrôlés ou à la personne désignée par lui le jour du contrôle de présenter spontanément le titre de propriété sur la base duquel les contrôles seront réalisés.
- > A défaut pour le propriétaire de respecter cette obligation, il lui appartiendra, sous son entière responsabilité, et à charge pour lui, à réception du rapport, de vérifier que la totalité des pièces composant l'immeuble ont été examinées, de guider le diagnostiqueur lors de sa visite et de l'introduire dans la totalité des pièces et lieux constituant l'immeuble contrôlé.
- > En tout état de cause, il appartiendra au propriétaire, à réception du rapport, et au plus tard avant la signature de l'acte de vente définitif, de vérifier l'exactitude des mentions portées au rapport concernant la matérialité et la composition des lieux décrits audit document.
- Le propriétaire s'engage à signaler tout manquement ou inexactitude



#### **ETAT TERMITE**

« Le donneur d'ordre notifie par écrit à l'opérateur de repérage les conditions de sécurité et les règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités. » Le donneur d'ordre :

- > précise les modalités d'accès et de circulation et désigne un représentant auprès de l'opérateur de repérage ;
- Ce représentant doit avoir une connaissance des lieux inspectés et des éventuelles procédures particulières à mettre en œuvre dans certains locaux. Il indique et facilite l'accès à certaines zones particulières telles que les vides sanitaires, combles, locaux techniques, annexes, dépendances.
- fournit à ce représentant tous les instruments d'accès (clefs, codes), toutes les autorisations nécessaires pour pénétrer dans l'ensemble des locaux, y compris annexes, dépendances et certaines zones particulières telles que vides sanitaires, combles, locaux techniques, pour accéder à l'ensemble des installations techniques, arrêter ou faire arrêter celles-ci, si nécessaire, ainsi que les faire remettre en fonctionnement;
- vérifie avec l'opérateur de repérage si la présence de personnes dûment habilitées est nécessaire pour permettre la visite de certains locaux (ascenseur, transformateur, etc.).

#### L'opérateur de repérage :

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois. Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.). Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.). Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc. L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...



#### **BARON CLAUDE**

Au Minet - 32300 LOUBERSAN Tél: 05.62.66.86.93 Portable: 06.14.66.55.07 Courriel: cbaron@bcexpertise.fr

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

# A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans

les locaux annexes de l'habita	tion, le CREP	porte sur ceu	ux qui sont destiné:	s à un usage	courant, tels	que la buan	derie		
B Objet du CREP									
Les parties privative	es			✓ Avant la vente					
Occupées				Ou av	ant la mis	e en loca	tion		
Par des enfants mineu	rs : 🗖 <b>O</b> u	ui 🔼 No	n						
Nombre d'enfants de n	noins de 6	ans:							
☐ Ou les parties communes d'un immeuble ☐ Avant travaux									
C Adresse du bien				D Prop	oriétaire				
lieu dit Au moulin Ro	que			Nom:	Monsie	ur GANE	O Didier		
32300 SAINT-OST				Adresse: Au village 32300 PONSAN-SOUBIRAN					
E Commanditaire de	e la missi	on							
Nom: Monsieur (		idier		Adresse: Au village					
Qualité: Propriétaire					32300	PONSA	N-SOUBII	RAN	
F L'appareil à fluore	escence X	(							
Nom du fabricant de l'a	appareil : <b>P</b>	rotec		Nature du radionucléide :Cobalt 57					
Modèle de l'appareil :LPA1				Date du dernier chargement de la source :14/01/2022					
N° de série : 2045 Activit				Activité de la source à cette date :444Mbq					
G Dates et validité d	G Dates et validité du constat								
N° Constat : GANEO 7824 P			Date du rapport : 10/09/2022						
Date du constat : 09/09/2022			Date limite de validité : 09/09/2023						
H Conclusion									
		Cla	ssement des ι	unités de d	diagnostic	:			
Total Non me	surées	Cla	asse 0	Clas	se 1	Clas	se 2	Clas	sse 3
Nombre	%	Nombre	%	Nombre		Nombre	%	Nombre	%
96 7	7,29 %	86	89,58 %	0	0,00 %	0	0,00 %	3	3,12 %

s revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Signature

BC EXPERTISE

Claude BARON DIAGNOSTIC IMMOBILIER 323 DO COMBERSAN Tél./Fax: 05-82-65-85-93 Port. 06-14-88-55-07

SIRET : 490 658 309 00011 - APE 743 B

Cabinet: BARON CLAUDE

Nom du responsable : BARON Claude Nom du diagnostiqueur : BARON Claude

Organisme d'assurance : CABINET CONDORCET

Police: 80810494





### **SOMMAIRE**

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	
OBJET DU CREP	
ADRESSE DU BIEN	
PROPRIETAIRE	
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	
Conclusion	
AUTEUR DU CONSTAT	1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	3
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
L'AUTEUR DU CONSTAT	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	•
OCCUPATION DU BIEN	
LISTE DES LOCAUX VISITES	
METHODOLOGIE EMPLOYEE	
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGESTRATEGIE DE MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	
PRESENTATION DES RESULTATS	5
CROQUIS	6
RESULTATS DES MESURES	7
COMMENTAIRES	12
LES SITUATIONS DE RISQUE	12
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	13
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	
ANNEXES	14
NOTICE D'INFORMATION	14



### 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1	2.1 L'auteur du constat												
ВА	RON Claude	l'auteur du constat : l I I	sont certifiées p Numéro de Cer Date d'obtentio	oar : <b>Qual</b> tification on : <b>26/10/</b>	iXpert, 17 rue BOI de qualification : C2 2017	ne dont les compétences RREL 81100 CASTRES 2151							
2.2	Déclaration As	SN et personne compé	tente en radio	protection	on (PCR)								
	claration ASN: <sup>-</sup> m du titulaire: <b>B</b>												
Nor	m de la personn	e compétente en Radio	protection (PCF	R) : <b>BARC</b>	N Claude								
2.3	Etalonnage de	l'appareil											
	oriquant de l'étal NIST de l'étalon	on: <b>GRETAGMABETH</b> : <b>2573</b>	<b>I</b>	Concenti Incertitud	ration : 1 mg/cm² de : 0,04 mg/cm	2							
Vé	rification de la	justesse de l'appareil	N° mesure		Date	Concentration (mg/cm²)							
En	début du CREP		1		09/09/2022	1,01							
En	fin du CREP		177		09/09/2022	1,01							
Siι	une remise sous												
		la justesse de l'appareil consiste à haque constat et à chaque nouvel				on a une valeur proche du seuil. la justesse de l'appareil est réalisée.							
2.4	Le laboratoire	d'analyse éventuel											
	m du laboratoire m du contact :	: NC NC		Coordon	nées : <b>NC</b>								
2.5	Description de	e l'ensemble immobilie	er										
	née de construct mbre de bâtimer	tion: 1980/1900 nts: 1			de cages d'escalier de niveaux :	r: 1 2							
2.6	Le bien objet o	de la mission											
Тур	esse : e : nbre de Pièces :	lieu dit Au moulin Ro 32300 SAINT-OST Maison 9	oque	Destination		bitation (Maisons lividuelles)							
Réf	érence Cadastrale	e: <b>B-197</b>											
2.7	Occupation du	ı bien											
L'o	ccupant est 【	☐ Propriétaire ☐ Locataire ☑ Sans objet, le bien e	st vacant	Nom de l Nom :	l'occupant si différe	nt du propriétaire :							
2.8	Liste des loca	ux visites											
N	0	Local				Etage							



1	Entrée	RDC
2	Pièce n°1	RDC
3	Pièce n°2	RDC
4	Escalier	RDC/1er
5	Dégagements n°1	1er
6	Pièce n°3	1er
7	Dégagements n°2	1er
8	Pièce n°4	1er
9	Pièce n°5	1er

### 2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

### 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.



### 3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

### 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

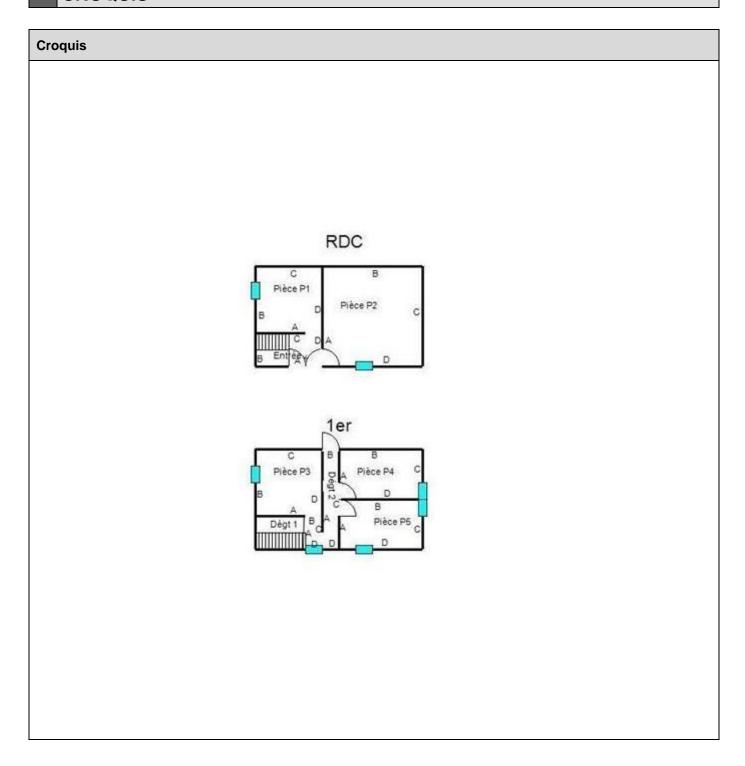
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
≥ Seuil	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



### 5 CROQUIS





### 6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée (RDC)														
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substra	t Revête appar		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Dácultate	(mg/cm²)	Classement	Obser	vations
10	А	Mur		Plâtre	Peinti	ıro	С			C	,46	0		
11	^	ividi		Flatte	Femili	ui e	MD			C	,08	U		
18	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant	Bois	Peinti	ıro	С			C	,08	0		
19	^	Foite ii i	intérieurs	Dois	Femili	ui e	MD			C	,26	U		
20	А	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinti	ıro	С			C	),47	0		
21	^	Foite ii i	Lilibrasule	Dois	Femili	ui e	MD			C	,32	U		
12	В	Mur		Plâtre	Peinti	IFO	С			C	,48	0		
13		IVIGI		Tiatro	1 Cilit	ii e	MD			C	,08			
14	С	Mur		Plâtre	Peinti	ıre	С			C	,34	0		
15	Ŭ	Widi		Tidate	1 Ollik	aio	MD			C	,25			
2	С	Porte n°2	Dormant et ouvrant	Bois	Peint	ıre	С			C	,09	0		
3	Ŭ	1 0110 11 2	intérieurs	20.0		0	MD			C	,32	L Č		
4	С	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinti	ıre	С			C	,08	0		
5	ŭ	1 0110 11 2	Limbiadaid	20.0		a. 0	MD			C	),27			
16	D	Mur		Plâtre	Peinti	ıre	С			C	,06	0		
17							MD			C	,07			
6	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant	Bois	Peinti	ıre	С			С	,08	0		
7		1 0110 11 0	intérieurs	20.0		a. 0	MD			C	,09			
8	D	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinti	ıre	С			C	,09	0		
9				2010	. Girit		MD			C	),19			
22	Plafond	Plancher		Bois	Peinti	ıre	С			С	),41	0		
23		haut				-	MD			C	,38			
N	ombre t	otal d'unit	tés de diagn	ostic	11	Nom	bre d'unit	és de	classe 3	0		% de c	lasse 3	0,00 %

Loca	Local : Pièce n°1 (RDC)												
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
24	А	Mur		Plâtre	Peinture	С			0,31	0			
25	^	ividi		Flatte	remuie	MD			0,09	Ů			
32	А	Porte	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С			0,11	0			
33	A	Forte	intérieurs	DUIS	remuie	MD			0,09	U			
34	В	Fenêtre	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С			0,09	0			
35	Ь	renette	extérieurs	DUIS	remuie	MD			0,1	U			
36	В	Fenêtre	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С			0,1	0			
37	ь	renette	intérieurs	DUIS	remuie	MD			0,09	0			
38	В	Fenêtre	Free transcript	Daia	Peinture	С			0,07	0			
39	В	renetre	Embrasure	Bois	Peinture	MD			0,09	J			
40	В	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	С			0,31	0			



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêten appare		Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
41					MD			0,08			
26 27	В	Mur	Plâtre	Peintui	re C MD			0,07 0,1	0		
28 29	С	Mur	Plâtre	Peintui	re C MD			0,41	0		
30 31	D	Mur	Plâtre	Peintui	re C			0,09	0		
42	Plafond	Plancher haut	Bois	Peintui	re C			0,1 0,11	- 0		
N	ombre t	otal d'unités de diagn	ostic	10	Nombre d'un	ités de	classe 3	0	% de d	lasse 3	0,00 %

Loc	Local : Pièce n°2 (RDC)												
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations	
46	А	Mur		Plâtre	Peinture	С			0,1	0			
47	A	iviui		Flatte	Femure	MD			0,02	Ů			
64	А	Porte	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С			0,42	0			
65	^	Foile	intérieurs	DOIS	reintare	MD			0,06	Ů			
44	В	Cheminée		Bois	Peinture	С			0,09	0			
45	Б	Oneminee		DOIS	remare	MD			0,07				
48	В	Mur		Plâtre	Peinture	С			0,08	0			
49					. Gilliano	MD			0,01	<u> </u>			
50	С	Mur		Plâtre	Peinture	С			0,07	0			
51						MD			0,4	,			
54	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С			0,1	0			
55			extérieurs			MD			0,47				
56	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant	Bois	Peinture	С			0,09	0			
57			intérieurs			MD			0,42				
58	D	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	С			0,02	0			
59						MD			0,1				
60	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	С			0,07	0			
61						MD			0,09				
52	D	Mur		Plâtre	Peinture	С			0,1	0			
53						MD			0,08				
62	Plafond	Plancher		Bois	Peinture	С			0,45	0			
63		haut				MD		<u> </u>	0,14			ı	
N	ombre t	otal d'unit	és de diagn	ostic	11 <b>N</b> on	nbre d'unite	és de	classe 3	0	% de d	lasse 3	0,00 %	



Loc	Local : Escalier (RDC/1er)													
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	vations			
66	В	Mur	Plâtre	Peinture	С			0,07	0					
67		·			MD			0,07						
68	С	Mur	Plâtre	Peinture	С			0,11	0					
69					MD			0,48						
70	D	Mur	Plâtre	Peinture	С			0,32	0					
71			. idiio	· omare	MD			0,43						
72	Escalier	Balustres	Bois	Vernis	С			0,49	0					
73	Localici	Bardones	2010	Verrilo	MD			0,1	Ů					
84	Escalier	Crémaillère	Bois	Vernis	С			0,4	0					
85	Localici	Oremainere	Dois	Verriis	MD			0,39	•					
76	Escalier	Ensemble	Bois	Vernis	С			0,45	0					
77	Localici	des balustres	D013	Verriis	MD			0,45	Ů					
78	Escalier	Ensemble des contre-	Bois	Vernis	С			0,3	0					
79	LSCAILEI	marches	Dois	Vernis	MD			0,25	Ů					
80	Escalier	Ensemble	Bois	Vernis	С			0,09	0					
81	ESCAILEI	des marches	DOIS	vernis	MD			0,07	Ů					
82	F	Linna	D-:-	Manaia.	С			0,22						
83	Escalier	Limon	Bois	Vernis	MD			0,4	0					
74	Facalis	Main-	Daia	Varnin	С			0,1						
75	Escalier	courante	Bois	Vernis	MD			0,09	0					
86			Poio	Peinture	С			0,02	0					
87	Plafond Plafond Bois		DUIS	Pemure	MD			0,37	U					
N	ombre t	otal d'unités de diagn	ostic	11 No	ombre d'unit	és de	classe 3	0	% de d	lasse 3	0,00 %			

Loca	Local : Dégagements n°1 (1er)													
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations				
90	Α	Garde-corps	Bois	Vernis	С			0,05	0					
91	,,	Garag sorpe	20.0	Vernie	MD			0,06						
92	В	Mur	Plâtre	Peinture	С			0,07	0					
93	J	Wal	Tidato	Tomaro	MD			0,07	Ů					
98	В	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	С			0,06	0					
99	D	Totte ii T Embrasare	Dois	reintare	MD			0,07	Ů					
94	С	Mur	Plâtre	Peinture	С			0,2	0					
95	C	Ividi	Flatie	remure	MD			0,5	U					
88	С	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture	С			0,1	0					
89	C	Forte II 2 Ellibrasure	BUIS	Femure	MD			0,07	U					
100	2	Dormant et	Bois	Daintura	С			0,43	•					
101	D	Fenêtre ouvrant extérieurs	DOIS	Peinture	MD			0,32	0					
102	-	Dormant et		5	С			0,04						
103	D Fenêtre ouvrant Bois intérieurs		BOIS	Peinture	MD			0,19	0					



N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revête appar		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
104	D	Fenêtre	Embrasure	Bois	Peint	uro	С			0,08	0		
105	D	Tenetie	Linbrasare	Dois	1 61110					0,16	Ů		
96	D	Mur		Plâtre	Peint	uro	С			0,22			
97	D	iviui		Fialle	remu	ule	MD			0,08	Ů		
106	Diefend	Diefend		Bois	Daint		С			0,1			
107	Plafond	Plafond		Bois	Peinti	Peinture				0,04	0		
N	ombre t	otal d'uni	tés de diagn	ostic	10	Non	nbre d'unit	és de	classe 3	0	% de (	classe 3	0,00 %

Loca	Local : Pièce n°3 (1er)														
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substra	nt	Revêteme apparen		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation		Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	vations
108	Α	Mur		Torchis		Papier peir	int	С				0,09	- 0		
109								MD				0,1			
116	Α	Porte	Embrasure	Bois		Peinture	,	C MD				0,07	0		
			Downsatet												
118	В	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois		Peinture	,	C MD				0,08	0		
120			Dormant et					С				0,06			
121	В	Fenêtre	ouvrant intérieurs	Bois		Peinture		MD				0,29	0		
122								С				0,08			
123	В	Fenêtre	Embrasure	Bois		Peinture		MD				0,37	0		
124	0	F *1	V-1-4-	D.:-		Deieter		С				0,44			
125	В	Fenêtre	Volets	Bois		Peinture	'	MD				0,09	0		
110				<b>-</b>		<u> </u>		С				0,03			
111	В	Mur		Torchis		Papier peir	int	MD				0,39	0		
112	0			Tbi-		D		С				0,13			
113	С	Mur		Torchis		Papier peir	int	MD				0,09	0		
114	0	M		Tbi-		D		С				0,12			
115	D	Mur		Torchis		Papier peir	int	MD				0,06	0		
126	Diefond	Diofond		Do:-		Peinture		С				0,37	0		
127	Plafond Bois			DOIS		Pemure	<u> </u>	MD				0,09			
N	Nombre total d'unités de diagnostic				10	0	Nom	bre d'unit	és de	classe 3		0	% de d	lasse 3	0,00 %

Loca	Local : Dégagements n°2 (1er)										
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
128	Α	Mur		Torchis	Peinture	С			0,08		
129	A	iviui		TOTCHIS	remuie	MD			0,47	0	
136	۸	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	С			0,07	0	
137	Α	FUILE II'I	Embrasure	DUIS	remlure	MD			0,04	0	



N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revête appa		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	rvations
130	В	Mur		Torchis	Peint	ure	С			0,07	0		
131	В	iviui		TOTCHIS	r eint	uie	MD			0,08	Ů		
	В	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non p	eint						Nor	n peint
	В	Porte n°2	Embrasure	Bois	Non p	eint						Nor	n peint
	С	Cloisons		Bois	Non p	eint						Nor	n peint
132	•	Mur			5		С			0,1			
133	С	Mur		Torchis	Peint	Peinture				0,08	0		
	С	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non p	eint						Nor	n peint
	С	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non p	eint						Nor	n peint
134				<b>-</b>	5		С			0,09			
135	D	Mur		Torchis	Peint	ure	MD			0,06	0		
	Plafond	Plafond		Bois	Non p	eint						Nor	n peint
N	Nombre total d'unités de diagnostic			ostic	11	Non	nbre d'unit	és de	classe 3	0	% de (	classe 3	0,00 %

Loc	al : Piè	ece n°4 (	1er)										
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revête appa		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
138	А	Mur		Bois	Papier	peint	С			0,08	0		
139						F	MD			0,26			
	Α	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non p	peint						Noi	n peint
151	_						С			0,06			
152	В	Mur		Bois	Papier	peint	MD			0,15	0		
140				<b>-</b>	5 .		С			0,47			
141	В	Mur		Torchis	Papier	peint	MD			0,11	0		
146	С	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Pein	ture	С	D		2,1	3		
147	С	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Pein	ture	С	D		4	3		
148	С	Fenêtre	Embrasure	Bois	Pein	ture	С	D		2,5	3		
142							С			0,07			
143	С	Mur		Torchis	Papier	peint	MD			0,1	0		
144				D.:	D- :		С			0,07			
145	D	Mur		Bois	Papier	peint	MD			0,08	0		
149	Plafond	Plafond		Bois	Pein	turo	С			0,41	0		
150	riaiond	Platond		DUIS	Pein	lure	MD			0,3	U		
N	ombre t	otal d'unit	és de diagn	ostic	10	Non	nbre d'uni	tés de	classe 3	3	% de 0	classe 3	30,00 %



Loca	Local : Pièce n°5 (1er)												
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substra	t Revête appa		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mo/cm²)	Classement	Obser	vations
153	A	Mur		Bois	Peint	uro	С			0,1	0		
154	A	iviui		DUIS	reiii	uie	MD			0,17	Ů		
161	А	Porte	Dormant et ouvrant	Bois	Peint	ura	С			0,09			
162	^	Folle	intérieurs	Dois	r eint	uie	MD			0,1	Ů		
155	В	Mur		Bois	Peint	uro	С			0,11	0		
156	ь	iviui		DUIS	Feiiil	uie	MD			0,06	Ů		
163	С	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant	Bois	Peint	uro	С			0,09	0		
164	C	renette ii i	extérieurs	DUIS	reiii	uie	MD			0,09	Ů		
165	С	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant	Bois	Peint	uro	С			0,34	0		
166	C	T ellette II T	intérieurs	Dois	Feint	uie	MD			0,34	Ů		
167	С	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peint	uro	С			0,06	0		
168	C	i enement i	Lilibiasule	Dois	r eint	uie	MD			0,32	Ů		
157	С	Mur		Plâtre	Peint	ure	С			0,07	_ 0		
158	Ŭ	Wal		Tidae	T Gilli	uio	MD			0,15	Ů		
171	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant	Bois	Peint	ure	С			0,11	_ 0		
172	, ,	T GHOUGHT 2	extérieurs	2010	T Gilli	uio	MD			0,07	Ů		
173	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant	Bois	Peint	ura	С			0,48			
174	Ь	T effette ff 2	intérieurs	Dois	r eint	uie	MD			0,07	Ů		
175	D	Fenêtre n°2	Embrasure	Bois	Peint	ura	С			0,36			
176	D	T CHELLE II Z	Linbiasure	Dois	T GIIII	uic	MD			0,06			
159	D	Mur		Terre	Peint	ure	С			0,07	_ 0		
160	٦			10110	1 01110	•	MD			0,08	<u> </u>		
169	Plafond	Plafond		Bois	Peint	ure	С			0,49			
170					. 51110		MD			0,4			
N	Nombre total d'unités de diagnostic				12	Non	nbre d'unit	és de	classe 3	0	% de (	classe 3	0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG: en Haut à Gauche	HC: en Haut au Centre	HD: en Haut à Droite
	MG: au Milieu à Gauche	C: au Centre	MD: au Milieu à Droite
	BG: en Bas à Gauche	BC: en Bas au Centre	BD: en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non vis	ible
	EU : Etat d'usage	<b>D</b> : Dégradé	

7 0	OMMENTAIRES
Néan	

### **8 LES SITUATIONS DE RISQUE**

Situations de risque de saturnisme infantile	oui	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		Ø
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Ø



Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Ø
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		¥
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité		¥

### Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence ،	régional	e de santé de	la
région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : 🛭	Oui 🚡	<b>₫</b> Non	

### 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



### 10 ANNEXES

### NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

### Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement!
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

#### Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

### Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- · Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

### En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

#### Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.



# diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2232E2064770N établi le: 10/09/2022 valable jusqu'au: 09/09/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe



adresse: lieu dit Au moulin Roque, 32300 SAINT-OST

type de bien : Maison

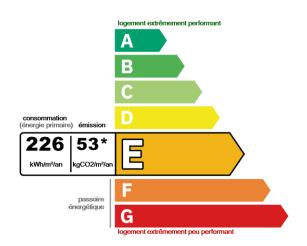
année de construction: 1981 surface habitable: 129 m²

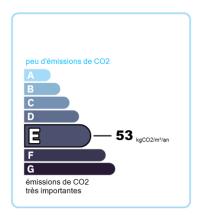
propriétaire : GANEO Didier

adresse: Au village, 32300 PONSAN-SOUBIRAN

### Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 6880 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 35645 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1920 €** et **2598 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie? voir p.3

Informations diagnostiqueur

### **BARON CLAUDE**

Au Minet 32300 LOUBERSAN

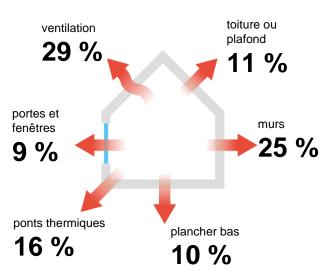
diagnostiqueur: Claude BARON tel: 05.62.66.86.93

email: cbaron@bcexpertise.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par organisme de certification : QUALIXPERT

n° de certification : C2151

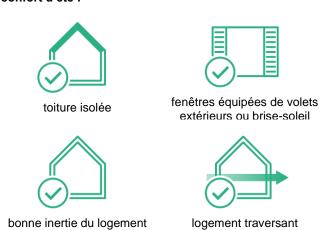
# Schéma des déperditions de chaleur



### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



Ventilation par entrées d'air hautes et basses

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

#### **Diverses solutions existent:**



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

#### Montants et consommations annuels d'énergie frais annuels d'énergie consommation d'énergie répartition des dépenses usage (fourchette d'estimation\*) (en kWh énergie primaire) **7647** (7647 éf) 78% chauffage Entre 1 534€ et 2 076€ 17069 (17069 éf) fioul eau chaude 14% fioul 3352 (3352 éf) Entre 260€ et 352€ sanitaire refroidissement éclairage Entre 63€ et 85€ électrique 585 (255 éf) 😽 auxiliaires électrique **587** (255 éf) Entre 63€ et 85€ Entre 1 920€ et 2 598€ par énergie totale pour les 29 241 kWh Pour rester dans cette fourchette (28 578 kWh é.f.) usages recensés d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 122,781 par jour.

é.f. → énergie finale

- ▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
- ▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -25,5% sur votre facture soit -461 € par an **astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la



Si climatisation, température recommandée en été ightarrow 28°C

#### astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée $\rightarrow$ 122,78l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement

(2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

50l consommés en moins par jour,

c'est en moyenne -20% sur votre facture soit -61 €

par an



- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

<sup>\*</sup> Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

#### **DPE** diagnostic de performance énergétique (logement)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du	logement
-------------------	----------

		description	isolation
$\triangle$	murs	Mur 3 Nord Briques creuses donnant sur Extérieur, isolé Mur 1 Sud Briques creuses donnant sur Extérieur, isolé Mur 4 Ouest Briques creuses donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante
	plancher bas	Plancher 1 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Vide- sanitaire, isolé	bonne
	toiture / plafond	Plafond 1 lourd Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Combles perdus, isolé	insuffisante
$\triangle$	nortes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC VIR -	bonne

double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture

Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e =

bonne

portes et fenêtres

vue	a ensemble des equ	uipements
		description
	chauffage	Chaudière standard Fioul installée en 2003 sur Radiateur Poêle bûche Bois installée en 2000
₽,	eau chaude sanitaire	Chaudière standard Fioul installée en 2003
4	ventilation	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	pilotage	Chaudière standard : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, Poêle bûche : Autres équipements : avec régulation pièce par pièce,

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

16 mm) avec Fermeture

Porte Bois Opaque pleine

Porte Bois Vitrée <30% simple vitrage

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des éguipements de votre logement

sont essentiels.	sont essentiels.						
	type d'entretien						
insert/poêle bois	Nettoyer les conduits de fumées tous les ans pour un chauffage bois						
eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.						
vitrages	Bien nettoyer l'interieur du dormant de fenetre, pour une aération correct Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit						
chaudière	Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations de chauffage (une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie).  Programmer le système de chauffage ou l'adapter en fonction de la présence des usagers : augmenter la température de consigne d'un degré augmente en moyenne de 6% la facture de chauffage .						
isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel						
ventilation	Ne jamais boucher les entrées d'air						

### Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



lot	description	performance recommandée
toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W

Les travaux à envisager montant estimé : 9800 à 16000 €

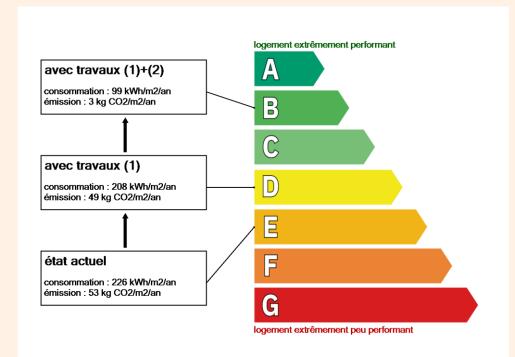
		_	
	lot	description	performance recommandée
4	ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	
	chauffage	PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau en remplacement de la chaudière fioul existante.	Scop > 4.5

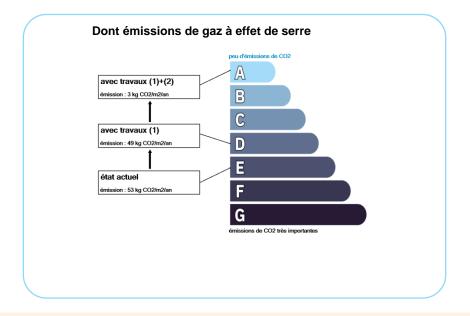
### Commentaire:

Néant

### Recommandations d'amélioration de la performance

### Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

### Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : 2232E2064770N

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **B-197-192-193-194-195-196-198-199** Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021** 

Date de visite du bien : 09/09/2022

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Le logement n'est pas habité, les propriétaires ne sont pas en mesure de nous fournir les factures de consommation des énergies utilisées.

	donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Département				32 - Gers
w	Altitude		3	donnée en ligne	239
généralités	Type de bien		$\wp$	observée ou mesurée	Maison Individuelle
<u>a</u>	Année de construc	ction	~	valeur estimée	1981
'n	Surface habitable	du logement	ρ	observée ou mesurée	129
g	Nombre de niveaux	x du logement	ρ	observée ou mesurée	1
	Hauteur moyenne	sous plafond	ρ	observée ou mesurée	2,59
	donnée d'entrée		origii	ne de la donnée	valeur renseignée
		Surface	ρ	observée ou mesurée	28,59 m²
		Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques creuses
		Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
	Mur 1	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Wur 1	Année isolation	×	valeur par défaut	1978 à 1982
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
		Inertie	P	observée ou mesurée	Lourde
be		Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
enveloppe		Surface	ρ	observée ou mesurée	19,66 m²
\ \ \ \		Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques creuses
eu		Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	20 cm
	Mur 2	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Mui Z	Année isolation	×	valeur par défaut	1978 à 1982
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
		Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
		Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 3	Surface	۵	observée ou mesurée	32,32 m²
	wur 3	Matériau mur	P	observée ou mesurée	Briques creuses

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	×	valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	Q	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	Q	observée ou mesurée	22,35 m²
	Matériau mur	P	observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	P	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation: oui / non / inconnue	Q	observée ou mesurée	Oui
Mur 4	Année isolation	×	valeur par défaut	1978 à 1982
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	P	observée ou mesurée	134,64 m²
	Туре	۵	observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	2	observée ou mesurée	9 cm
Plafond 1	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	134,7 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	139 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	۵	observée ou mesurée	Non
	Surface	$\wp$	observée ou mesurée	134,64 m²
	Type de plancher bas	Q	observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	P	observée ou mesurée	6 cm
Plancher 1	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous- sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	48,2 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	134,64 m²
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Vide-sanitaire
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	3,17 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
Fenêtre 1	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	X	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type menuiserie	P	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Baie sous un balcon ou auvent
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	$\wp$	observée ou mesurée	3,17 m²
	Type de vitrage	$\wp$	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	P	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	P	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 2	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	3,17 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	$\wp$	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	$\wp$	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 3	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	P	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	1,51 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
Fenêtre 4	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type menuiserie	P	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	$\wp$	observée ou mesurée	1,51 m²
	Type de vitrage	$\wp$	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	$\wp$	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	P	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	P	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 5	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	P	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	$\wp$	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	1,51 m²
	Type de vitrage	P	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	P	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	Q	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 6	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	0,69 m²
	Type de vitrage	P	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
<b>-</b> • -	Présence couche peu émissive	P	observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 7	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	P	observée ou mesurée	Menuiserie PVC

مامسده والمسديدة			a da la dannéa	valaur ranaalam (a
donnée d'entrée	Positionnement de la menuiserie	origin	e de la donnée observée ou mesurée	valeur renseignée Nu intérieur
	Type ouverture	2	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
			•	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois,
	Type volets	Ω Ω	observée ou mesurée	(épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	<u> </u>	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	ρ.	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	Ω	observée ou mesurée	1,51 m²
	Type de vitrage	2	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	P	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 8	Inclinaison vitrage	P	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	P	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	1,51 m²
	Type de vitrage	P	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	P	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 9	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ.	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<u> </u>	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	2	observée ou mesurée	0,44 m²
	Type de vitrage	2	observée ou mesurée	Brique de verre creuse
	Présence couche peu émissive	2	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 10	Inclinaison vitrage	<u> </u>	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
. 5.15.16 10	Positionnement de la menuiserie	<u>ρ</u>	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture		observée ou mesurée	
		•		Brique de verre creuse
	Type volets	2	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	Type de menuiserie	P	observée ou mesurée	Bois
Porto 1	Type de porte	$\wp$	observée ou mesurée	Opaque pleine
Porte 1	Surface	P	observée ou mesurée	1,61 m <sup>2</sup>
	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Non
	Type de menuiserie	P	observée ou mesurée	Bois
Porte 2	Type de porte	P	observée ou mesurée	Vitrée <30% simple vitrage
Forte 2	Surface	P	observée ou mesurée	2,08 m <sup>2</sup>
	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Non
	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 1	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	Plancher 1 : ITE Mur 1 : ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	11,08 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 2	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	Plancher 1 : ITE Mur 2 : ITI
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	8,01 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 3	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Plancher 1 : ITE Mur 3 : ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	14,38 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 4	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Plancher 1: ITE Mur 4: ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	8,8 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 1 Mur 1	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Plafond 1 : ITE Mur 1 : ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	15,3 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 1 Mur 2	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	Plafond 1: ITE Mur 2: ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	8,8 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 1 Mur 3	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Plafond 1 : ITE Mur 3 : ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	15,3 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 1 Mur 4	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Plafond 1 : ITE Mur 4 : ITI
	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	8,8 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 (à gauche du rofond)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	П
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,59 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 4 (à gauche du	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ті
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,59 m

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 (à droite du refend)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,59 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 4 (à droite du refend)	Type isolation	P	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,59 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	5,92 m
1 Mur 1	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	$\wp$	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	ш
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	5,92 m
2 Mur 1	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	$\wp$	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	$\wp$	observée ou mesurée	П
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	5,92 m
3 Mur 1	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	$\wp$	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	$\wp$	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	П
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	4,95 m
4 Mur 1	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	ιπι
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	4,95 m
5 Mur 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	ІТІ
6 Mur 3	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,95 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	10 cm

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	$\wp$	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	$\wp$	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	P	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	3,37 m
7 Mur 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	P	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	Q	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	4,95 m
8 Mur 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	P	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	Q	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	Q	observée ou mesurée	ITI
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,95 m
9 Mur 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Q	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	Q	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	$\wp$	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	$\wp$	observée ou mesurée	0 m
10 Mur 4	Largeur du dormant menuiserie Lp	Ω	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu extérieur
	Type de pont thermique	$\wp$	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Porte 1	Longueur du pont thermique	Ω	observée ou mesurée	4,86 m
Mur 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Porte 2	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	5,44 m
Mur 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur

	donnée d'entrée		origin	ne de la donnée	valeur renseignée
		Type d'installation de chauffage	۵	observée ou mesurée	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
		Type générateur	Q	observée ou mesurée	Chaudière standard
		Surface chauffée	Q	observée ou mesurée	129 m²
		Année d'installation	ρ	observée ou mesurée	2003
		Energie utilisée	P	observée ou mesurée	Fioul
		Présence d'une ventouse	P	observée ou mesurée	Non
		QP0	×	valeur par défaut	0,36 kW
	Chaudière	Pn	<u></u>	document fourni	36 kW
	standard	Rpn	×	valeur par défaut	87,11 %
		Rpint	×	valeur par défaut	84,67 %
		Présence d'une veilleuse	P	observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	Q	observée ou mesurée	Radiateur
		Surface chauffée par émetteur	P	observée ou mesurée	129 m²
		Type de chauffage	P	observée ou mesurée	Central
		Equipement d'intermittence	Q	observée ou mesurée	Absent
		Présence de comptage	P	observée ou mesurée	Non
S		Type d'installation de chauffage	۵	observée ou mesurée	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
<b>ant</b>		Type générateur	۵	observée ou mesurée	Poêle bûche
équipements		Surface chauffée	ρ	observée ou mesurée	129 m²
ipe		Année d'installation	Q	observée ou mesurée	2000
ğdu		Energie utilisée	۵	observée ou mesurée	Bois
•		Type de combustible bois	۵	observée ou mesurée	Bûches
	Poêle bûche	Présence d'une ventouse	Q	observée ou mesurée	Non
		Présence d'une veilleuse	Q	observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	۵	observée ou mesurée	Autres équipements
		Surface chauffée par émetteur	۵	observée ou mesurée	0 m²
		Type de chauffage	۵	observée ou mesurée	Divisé
		Equipement d'intermittence	۵	observée ou mesurée	Absent
		Présence de comptage	ρ	observée ou mesurée	Non
		Type générateur	۵	observée ou mesurée	Chaudière standard
		Type production ECS	۵	observée ou mesurée	Individuel
	Chaudière	Isolation du réseau de distribution	۵	observée ou mesurée	Non
	standard	Pièces alimentées contiguës	ρ	observée ou mesurée	Oui
		Production en volume habitable	ρ	observée ou mesurée	Oui
		Volume de stockage	ρ	observée ou mesurée	130 L
		Type de ventilation	P	observée ou mesurée	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	Ventilation	Année installation	×	valeur par défaut	1981
		Plusieurs façades exposées	ρ	observée ou mesurée	Oui





### BARON CLAUDE

Au Minet - 32300 LOUBERSAN
Tél: 05.62.66.86.93 Portable: 06.14.66.55.07
Courriel: cbaron@bcexpertise.fr

### DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : GERS

Commune: SAINT-OST (32300)
Adresse: lieu dit Au moulin Roque

Réf. Cadastrale : B - 197-

Type d'immeuble : Maison

Date de construction : 1980/1900 Année de l'installation : > à 15 ans

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: GANEO 7824 ELEC

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : GANEO Didier

Tél.:/06.20.76.72.56 Email:didier.ganeo@wanadoo.fr Adresse: Au village 32300 PONSAN-SOUBIRAN

• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : 🗹

Autre le cas échéant (préciser)

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

• Identité de l'opérateur :

Nom : **BARON** Prénom : **Claude** 

Nom et raison sociale de l'entreprise : BARON CLAUDE

Adresse: Au Minet

32300 LOUBERSAN

N° Siret: 49065830900011

Désignation de la compagnie d'assurance : CABINET CONDORCET

N° de police : 80810494 date de validité : 30/09/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QualiXpert , le

20/11/2018 , jusqu'au 19/11/2025

N° de certification : C2151





### RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

### CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)	
B.1.3 b)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.	Extérieur de l'ancienne maison.	

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	Chambre n°1, Chambre n°2, Chambre n°3
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	Chambre n°1, Chambre n°2, Chambre n°3

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.4.3 c) Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.		Rangement

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).	
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	Salle de Bains

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Chambre n°1
B.7.3 c2)	Au moins un CONDUCTEUR nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.	

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	Réparti dans le bien

### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

#### Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

### Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) Avertissement. la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

### Informations complémentaires :



N° article (1)	Libellé des informations	
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.	

<sup>(1)</sup> Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

### 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)	
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	Les éléments constituants la prise de terre ne sont pas visible	
B.3.3.1 c)	PRISES DE TERRE multiples interconnectées pour un même bâtiment.		
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	La ligican águinatantialla principala n'ast pas	
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	La liaison équipotentielle principale n'est pas visible	
B.3.3.6 b)	Eléments constituant les CONDUCTEURS DE PROTECTION appropriés.	Dog circuita no cont nos visibles	
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	Des circuits ne sont pas visibles	
B.3.3.7 a)	Conduits métalliques en montage apparent ou encastré, contenant des CONDUCTEURS, reliés à la terre.	Les conduits noyés ne sont pas visibles.	
B.5.3 a	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	La liaison équipotentielle supplémentaire n'est pas visible	
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.		
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.		

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée



- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
  - « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.»;
  - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC: de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.»;
  - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;
  - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
  - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
  - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
  - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
  - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
  - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
  - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
  - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

### CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



### **EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS**

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

#### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.



#### Informations complémentaires :

### Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

### DATE, SIGNATURE ET CACHET

#### Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 09/09/2022 Date de fin de validité : 09/09/2025 Etat rédigé à LOUBERSAN Le 10/09/2022

Nom: BARON Prénom: Claude

BC EXPERTISE

Claude BARON DIAGNOSTIC IMMOBILIER

32390 (05) ERSAN Tél./Fax: 05 62 65 83 · Port. 06 14 66 55 07



### ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

### Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)



<u>Description</u>: Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Observation(s)

Localisation: Chambre n°1, Chambre n°2, Chambre n°3

### Point de contrôle N° B.4.3 c)



<u>Description</u>: Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.

Observation(s)

Localisation: Rangement



## Point de contrôle N° B.5.3 a)



**Description**:

Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).

Observation(s)

Localisation:

Salle de Bains

## Point de contrôle N° B.6.3.1 a)



Description:

Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation(s)

Localisation:

Salle de Bains



## Point de contrôle N° B.7.3 a)



 Description :
 L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

 Observation(s)
 Localisation :

 Chambre n°1

# Point de contrôle N° B.7.3 c2)

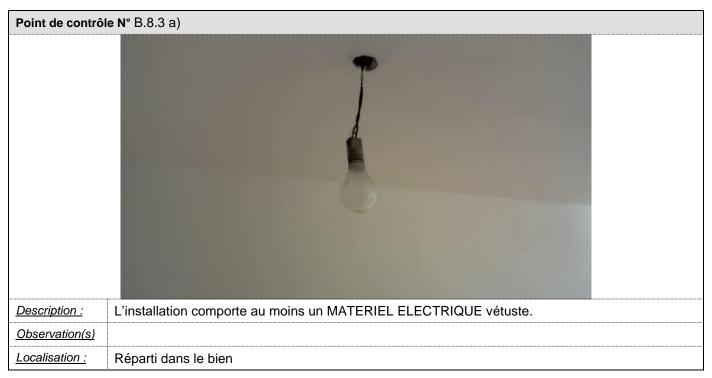


 Description :
 Au moins un CONDUCTEUR nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.

 Observation(s)
 Localisation :

 Garage

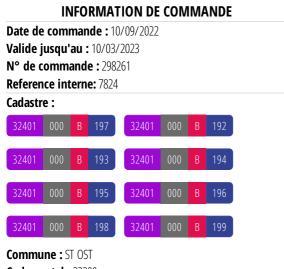




# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

# Au Moulin Roque 32300 ST OST

B 197 | B 192 | B 193 | B 194 | B 195 | B 196 | B 198 | B 199



197 198 193 193

Code postal: 32300 Code insee: 32401

**Lat/Long**: 43.37749375, 0.47249619891261

Vendeur ou Bailleur : Monsieur GANEO Didier Acquéreur ou locataire :

# **RESUME DE L'ETAT DES RISQUES**



# **ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrê	té préfectoral				
N° 2013087-0007	du 28/03/2013	Mis à j	our le		
2. Adresse ou parcelles	Code postal ou Insee	Commune			
B 197   B 192   B 193   B 194   B 195   B 196   B 198   B 199	32300		ST	OST	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NAT	URELS (PPRN)				
> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR <b>N</b>			Oui	χ Non	
Prescrit Anticipé	Approuvé X	Da	ate	28/02/2014	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :					
inondation crue torrentielle	remontée de nap	pe		avalanches	
cyclone mouvements de terrain	X sécheresse géotechniq	ue		feux de forêt	
séisme volcan	auti	res			
Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous					
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		Oui		Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Oui		Non	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MIN	IIERS (PPRM)				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>M</b>			Oui	Non	Χ
prescrit anticipé	approuvé	da	ate		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :					
mouvements de terrain	autres				
Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous					
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		Oui		Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Oui		Non	
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECH	HNOLOGIQUES (PPRT)				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé			Oui	Non	χ
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont	liés à :				
		urpression			
Effet toxique Effet thermique	Effet de s				
Effet toxique Effet thermique > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé	Effet de so		Oui	Non	Χ
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé  Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous	Effet de si		Oui	Non	Х
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé	Effet de si	Oui	Oui	Non	X
<ul> <li>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé</li> <li>Extraits des documents de référence -&gt; Cf: cartographies ci dessous</li> <li>L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement</li> <li>L'immeuble est situé en zone de prescription</li> </ul>	Effet de si	Oui Oui	Oui		X
<ul> <li>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé</li> <li>Extraits des documents de référence -&gt; Cf: cartographies ci dessous</li> <li>L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement</li> <li>L'immeuble est situé en zone de prescription</li> <li>Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés</li> </ul>		Oui Oui	Oui	Non Non Non	X
<ul> <li>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé</li> <li>Extraits des documents de référence -&gt; Cf: cartographies ci dessous</li> <li>L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement</li> <li>L'immeuble est situé en zone de prescription</li> <li>Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés</li> <li>Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque</li> </ul>	els l'immeuble	Oui	Oui	Non Non	X
<ul> <li>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé</li> <li>Extraits des documents de référence -&gt; Cf: cartographies ci dessous</li> <li>L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement</li> <li>L'immeuble est situé en zone de prescription</li> <li>Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés</li> <li>Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au</li> </ul>	els l'immeuble	Oui Oui	Oui	Non Non Non	Х
<ul> <li>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé</li> <li>Extraits des documents de référence -&gt; Cf: cartographies ci dessous</li> <li>L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement</li> <li>L'immeuble est situé en zone de prescription</li> <li>Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés</li> <li>Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque</li> </ul>	els l'immeuble	Oui Oui	Oui	Non Non Non	X
<ul> <li>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé</li> <li>Extraits des documents de référence -&gt; Cf: cartographies ci dessous</li> <li>L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement</li> <li>L'immeuble est situé en zone de prescription</li> <li>Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés</li> <li>Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au</li> <li>SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE</li> <li>L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en</li> </ul>	els l'immeuble	Oui Oui	Oui	Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé  Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous  > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  L'immeuble est situé en zone de prescription  Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE  L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  zone 1  zone 2	els l'immeuble contrat de location zone 3	Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non Son	X
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé  Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous  > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  L'immeuble est situé en zone de prescription  Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE  L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  zone 1  zone 2  X  Faible	els l'immeuble contrat de location	Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé  Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous  > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  L'immeuble est situé en zone de prescription  Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE  L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  zone 1  zone 2  X  Trés faible  INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS	els l'immeuble contrat de location zone 3	Oui Oui Oui zone 4 Moyenne	Oui	Non Non Non Zone 5	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé  Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous  > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  L'immeuble est situé en zone de prescription  Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE  L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  zone 1  zone 2  X  Faible	els l'immeuble contrat de location zone 3	Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non Son	X
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé  Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous  > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  L'immeuble est situé en zone de prescription  Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE  L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  zone 1  zone 2  X  Trés faible  INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS	els l'immeuble contrat de location <b>zone 3</b> Modérée	Oui Oui Oui zone 4 Moyenne	Oui	Non Non Non Zone 5	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé  Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous  > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  L'immeuble est situé en zone de prescription  Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE  L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  zone 1  zone 2  X  Trés faible  INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS  > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)	els l'immeuble contrat de location <b>zone 3</b> Modérée	Oui Oui Oui zone 4 Moyenne	Oui	Non Non Non Zone 5	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé  Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous  > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  L'immeuble est situé en zone de prescription  Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE  L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  zone 1  zone 2  X  Trés faible  INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS  > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RAD	els l'immeuble contrat de location <b>zone 3</b> Modérée	oui Oui  zone 4 Moyenne  Oui  Oui	Oui	Non Non Non Sone 5 Forte	X
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé  Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous  > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  L'immeuble est situé en zone de prescription  Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE  L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  ZONE 1  ZONE 2  Trés faible  INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS  > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)  SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RAD  > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3	els l'immeuble contrat de location <b>zone 3</b> Modérée	oui Oui  zone 4 Moyenne  Oui  Oui	Oui	Non Non Non Sone 5 Forte	X
<ul> <li>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé         Extraits des documents de référence -&gt; Cf: cartographies ci dessous     </li> <li>L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement         L'immeuble est situé en zone de prescription     </li> <li>Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés     </li> <li>Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE     </li> <li>L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en zone 2 X         Trés faible         Faible     </li> <li>INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS</li> <li>Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)</li> <li>SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RAD L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3</li> <li>INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE OLY L'information est mentionnée dans l'acte de vente</li> </ul>	els l'immeuble contrat de location <b>zone 3</b> Modérée	Oui Oui  zone 4 Moyenne  Oui  Oui	Oui	Non Non Non Non Non Non Non Non	X

10/09/2022 / ST OST Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018

**Monsieur GANEO Didier** 

# **ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES**

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

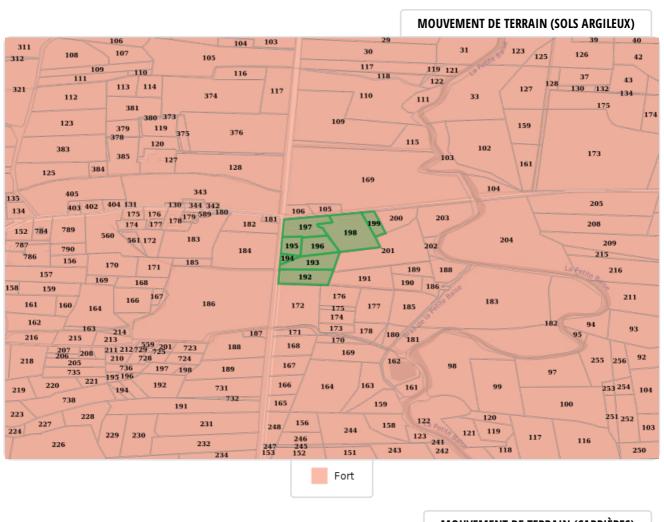
Cet état est établi sur la base des informations mises à d	isposition par arrêté préf	ectoral		
N° -	du		Mis à jour le	
2. Adresse		Code postal ou Insee	Commune	
B 197   B 192   B 193   B 194   B 195   B 196   B		32300	SI	OST
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLA	ANS D'EXPOSITION AU BRUIT (I	PEB)		
>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB			Oui	Non X
Révi	isé	Approuvé	Date	
Si oui, nom de l'aérodrome :				
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonc	orisation		Oui	Non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			Oui	Non
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION	AU BRUIT (PEB)			
L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition a	au bruit défnie comme :			
NON X zone A <sup>1</sup>	zone		zone C <sup>3</sup>	zone D <sup>4</sup>
Aucun Très forte		-orte	modérée	Faible
<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)				
<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lde	en 65 celle et 62)			
<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden	choisi entre 57 et 55)			
(	,			
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden				
des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Not				
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE				
Document de reference :	TIME OBLETO REGIME DEST	TOISP. ITELS THIS LITTLE LITTED WITH		
bocament de reference.				
Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du (:https://www.geoportail.gouv.fr/	Géoportail de l'institut national	de l'information géographique	et forestière (I.G.N) à l'adresse su	iivante
Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :				
peut être consulté à la maire de la commune de : ST OST				
où est sis l'immeuble.				
Vandour ou Baillour	Dato / Li	0.11		

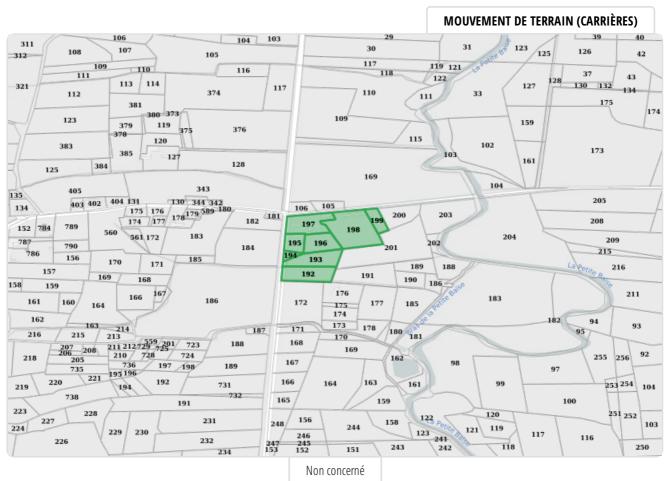
**Monsieur GANEO Didier** 

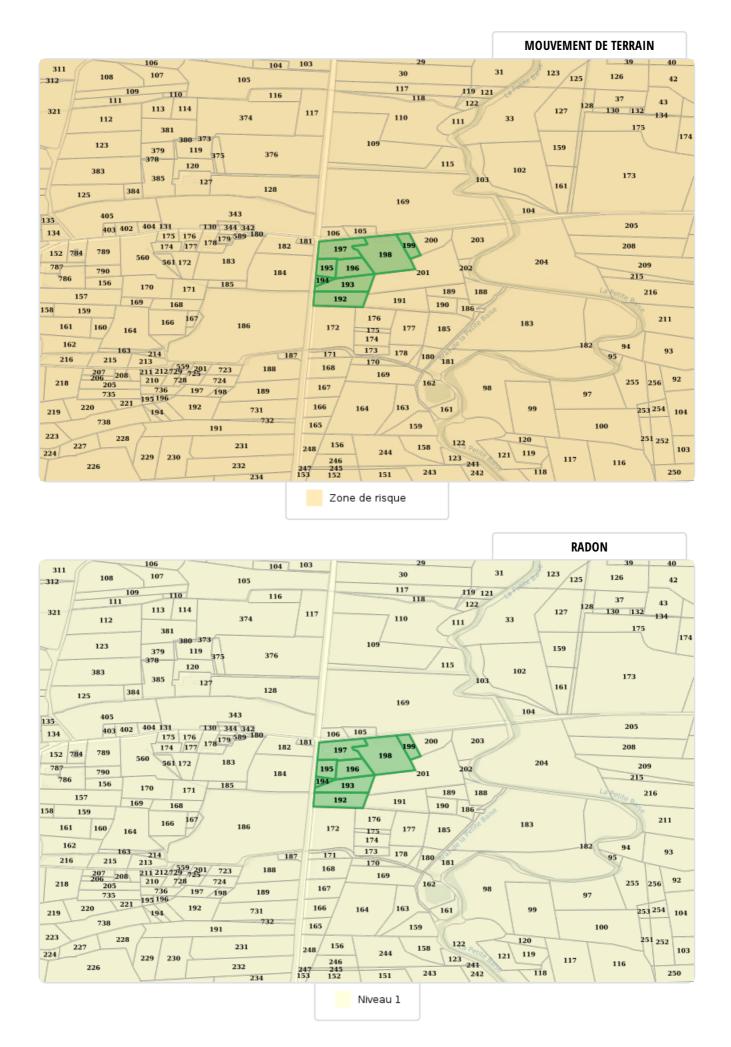
10/09/2022 / ST OST

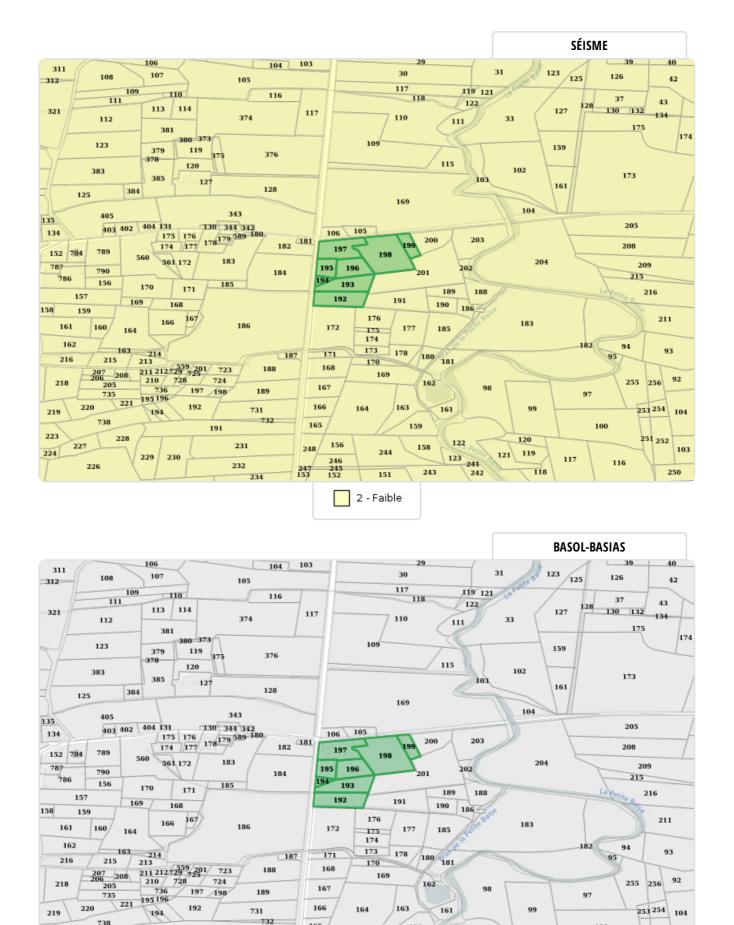
Acquéreur ou Locataire

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/









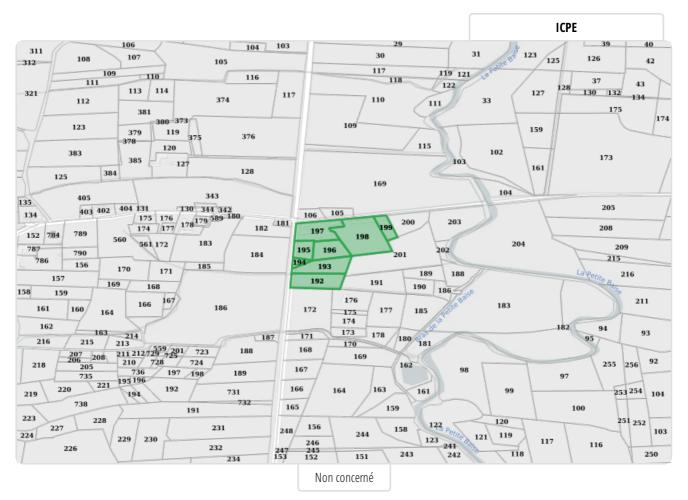
 $\frac{247}{153}$ 

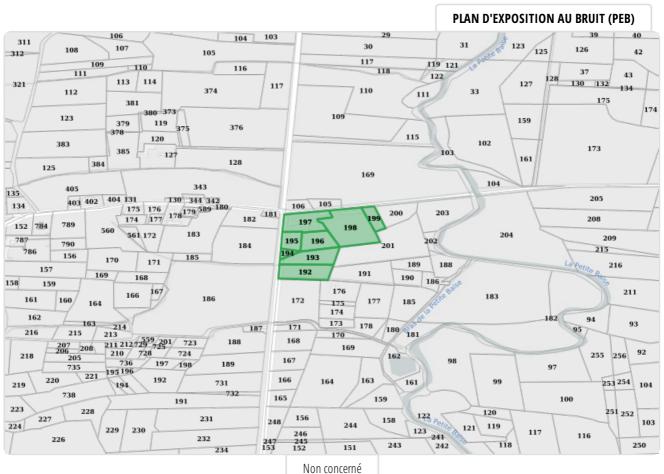
Non concerné

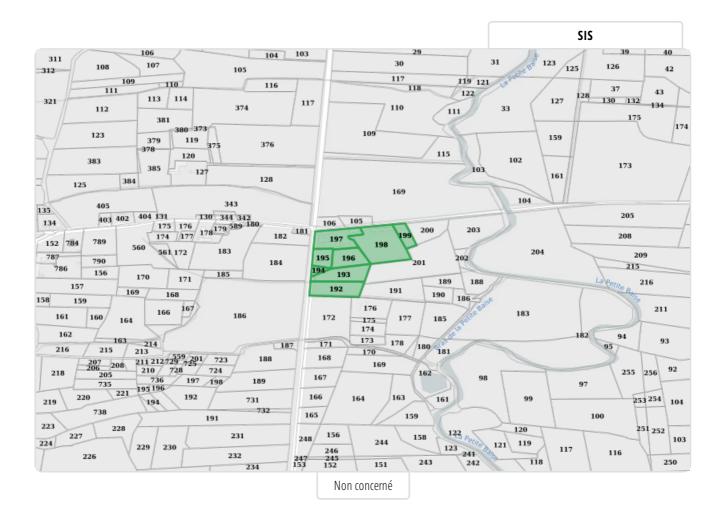
6/9

121 119

251 252







Ministère du Développement Durable

Préfecture : Gers Commune : ST OST

### Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble
B 197 | B 192 | B 193 | B 194 | B 195 | B 196 | B 198 | B 199
32300 ST OST

#### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	27/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	OUI NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI NON
Sécheresse	01/01/2005	31/12/2005	31/12/2005	22/02/2008	OUI NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI NON
Sécheresse	01/05/1989	30/11/1996	30/11/1996	11/10/1997	OUI NON
Sécheresse	01/07/2012	31/10/2012	31/10/2012	02/08/2013	OUI NON

Etabli le :	
10/09/2022	
Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur	

Nom du vendeur ou du bailleur

## **Monsieur GANEO Didier**

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr